



Journée suisse de la lecture à voix haute le mercredi 18 mai 2022

## Lectures à voix haute en groupe

La magie de la lecture à voix haute se déploie pleinement quand auditeurs et lecteurs sont en présence les uns des autres. Précisément ce que la crise sanitaire actuelle rend difficile. Nous souhaitons néanmoins offrir au plus grand nombre possible d'enfants la possibilité de vivre de beaux moments de partage lors de la Journée de la lecture à voix haute. Pour cela, nous avons besoin de vous : les organisateur.ice.s de lectures en groupes.

Notre objectif est de permettre autant que possible ces rencontres authentiques tout en protégeant au mieux les organisateur.ice.s, les lecteur.ice.s et le public.

Pour vous aider à mettre en place des lectures en groupes, nous avons élaboré cette petite liste d'aides et d'idées.

### Évènements publics

Nous ne savons pas encore quelle sera la situation sanitaire liée au coronavirus le 18 mai prochain. Nous espérons que les événements avec un nombre réduit d'individus seront à nouveau possibles. C'est pourquoi nous vous recommandons de :

**Planifier des lectures de moindre envergure avec quelques personnes seulement.** Mieux vaut une lecture en petit comité que pas de lecture du tout.

**Prévoir si possible des événements à l'extérieur.** Envisager la possibilité de se déplacer vers un endroit abrité en cas de météo capricieuse.

**Penser à un concept de protection.** Supposer que les règles sanitaires actuelles devront également être appliquées à la fin du mois de mai et planifier en conséquence.

### Concept de protection

Les organisateur.ice.s de lectures sont responsables du respect des règles de sécurité applicables sur place. Les exigences des autorités compétentes et de l'OFSP s'appliquent dans tous les cas. Vous les trouverez ici :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html>

Un **plan de protection détaillé** a été élaboré par l'Association des professionnels du spectacle suisse pour des événements similaires à ceux de la Journée de la lecture à voix haute. Vous pouvez le télécharger au format PDF et Word à partir du lien suivant : <https://www.tpoint.ch/corona>. N'hésitez pas à l'adapter à votre propre situation.

Une initiative de



Institut suisse  
Jeunesse et Médias

En collaboration avec





Journée —  
— à voix haute  
de la lecture

Pour les **bibliothèques**, Bibliosuisse a rédigé « COVID-19 : mesures de protection pour les bibliothèques » : <https://bibliosuisse.ch/fr/Shop/La-lecture-aux-temps-du-Corona/Mesures-de-protection>. Nous recommandons aux bibliothèques d'en tenir compte lors de leurs lectures publiques.

## Lectures dans les écoles, crèches, garderies, etc.

Nous encourageons d'habitude à inviter des lecteurs externes lors de la Journée de la lecture à voix haute : des parents d'élèves, auteurs, politiciens, sportifs, etc. En raison de la situation sanitaire, il est cependant préférable de **célébrer la Journée en interne si possible** :

- En tant qu'enseignant.e ou éducateur.ice, lisez vous-même une histoire à votre classe ou votre groupe d'enfants ;
- Demandez à vos élèves de se faire la lecture : en tandem ou en groupe ;
- Proposez aux parents d'élèves ou à une autre personne de se filmer en train de lire pour regarder la vidéo en classe.

## Lectures numériques

L' A\*dS Autrices et auteurs de Suisse et Bibliosuisse ont réalisé un aide-mémoire pour l'organisation de lectures et ateliers numériques dans les bibliothèques, librairies, écoles et autres lieux. Vous y trouverez des conseils très utiles pour mettre en place ce type d'évènements : <https://www.a-d-s.ch/bon-a-savoir/manifestations-numeriques/>

Les lectures numériques peuvent avoir lieu, en principe, pour tous les âges. Si les enfants de la classe assistent ensemble à l'évènement de lecture, il peut être organisé dès la maternelle. Toutefois, si les élèves doivent être à la maison et y assister individuellement, nous recommandons à l'enseignant.e de s'assurer que la lecture numérique soit bien adaptée à ce groupe d'enfants.

## Considérations sur les lectures numériques

Lors de l'utilisation en public d'œuvres protégées par le droit d'auteur, l'autorisation écrite du titulaire des droits doit être obtenue au préalable – que l'utilisation ait lieu en présentiel ou dans l'espace numérique.

Le détenteur des droits est généralement l'éditeur. N'hésitez pas à visiter le site internet de l'éditeur. Vous y trouverez souvent des informations sur l'utilisation de leurs œuvres.

Si les participant.e.s à la lecture sont filmé.e.s, il faut demander leur autorisation au préalable (ou à leur représentant légal s'ils sont mineurs).

Une initiative de



En collaboration avec

